

Si je m'oppose à ce bill, c'est surtout parce que la hausse est trop considérable. Je me hâte afin de terminer à 1 heure plutôt que de poursuivre après l'heure du dîner. Je dois presque me contenter de citer des rubriques. En outre, je réproouve absolument le maintien de l'exemption fiscale sur une partie de notre indemnité. C'est là un privilège qui devrait disparaître. M. Beaupré s'opposait beaucoup à cette pratique. C'est le point que critiquent peut-être davantage les Canadiens, qui ont le droit d'exprimer leur point de vue sur l'attitude que nous prenons ici.

Si le gouvernement n'était pas disposé à recommander que la portion de \$6,000 exempte d'impôt soit incorporée à l'indemnité globale, du moins n'aurait-il pas dû empirer les choses en la portant de \$6,000 à \$8,000. Le gouvernement se serait montré correct, franc et honnête s'il avait dit que l'indemnité actuelle de \$12,000 et l'indemnité de dépenses de \$6,000, si le tout était imposable, correspondent à un revenu de \$21,000 ou de \$22,000. Il aurait pu dire: Nous allons commencer par là: nous allons accorder aux députés \$21,000 ou \$22,000, comme indemnité de base, et nous allons ajouter disons \$1,000 ou \$2,000 à titre d'augmentation, mais le tout devrait être imposable.

J'étais à la Chambre lorsque M. King a présenté son projet de 1945. Nous savions alors les raisons de sa décision. Il croyait que les députés devraient obtenir une augmentation, mais il voulait leur donner autant que possible sans que cela paraisse. Il avait imaginé d'accorder une somme de \$2,000, exempte d'impôt pour les députés, mais imposable pour les sénateurs. Toutefois, je pense que cette méthode n'était pas valable et qu'il faudrait la modifier. Il faudra la changer un jour, mais plus nous retarderons, plus considérable sera l'augmentation; ainsi, c'est bien le moment de mettre fin à cette exemption privilégiée.

Je vois qu'il est 1 heure. D'un seul trait, qu'il me soit permis de dire, au sujet de cette mesure législative, que je crois répréhensible et offensante à l'égard des Canadiens de la rendre rétroactive au mois d'octobre dernier, ce qui nous permettra de toucher en un seul chèque une augmentation de six mois. Songeons à la façon dont les gens doivent lutter et attendre pour obtenir des augmentations et combien peu de rétroactivité ils obtiennent, à quel point ils souhaiteraient toucher en arriérés un montant convenable, tandis que, pour notre part, nous n'avons qu'à adopter une mesure semblable à celle-ci pour l'obtenir. Nous n'avons qu'à faire signe.

Peut-être ai-je dépassé mon intention de parler d'une façon sobre. Peut-être l'ai-je fait parce que je suis très convaincu, et je vais me surveiller, si ce bill est adopté. Je le répète, je respecte l'opinion de ceux qui ne sont pas d'accord avec moi, mais j'insiste sur le fait que cette mesure est répréhensible, parce qu'elle accorde trop et prévoit une indemnité exempte d'impôt, ainsi que la rétroactivité. Je prétends aussi que nous agissons de façon répréhensible parce que nous donnons à la société le mauvais exemple. Au lieu d'améliorer notre situation, nous qui sommes au sommet, nous devrions déclarer qu'il est temps que nous pratiquions des restrictions jusqu'à ce que ceux qui sont moins fortunés nous rattrapent.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 1 heure, je quitte le fauteuil.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, en participant à ce débat sur un bill qui touche très directement les députés, particulièrement là où ils sont le plus sensible, c'est-à-dire au portefeuille, un député doit parler avec circonspection afin d'éviter qu'une fausse interprétation ne fasse de tort aux opinions sérieuses et franches d'autres représentants du peuple.

Avant le déjeuner, j'ai écouté avec un très vif intérêt le député de Coast Chilcotin (M. St. Pierre). Il a commencé son discours en disant qu'il était facile de s'opposer à cette mesure car alors on passait pour un ange. Sans vouloir mettre en doute le moins du monde son inspiration divine ou ses rapports avec des êtres célestes, monsieur l'Orateur, il m'est extrêmement difficile de parler car mes collègues qui prennent cette question très au sérieux sont plus près des anges que moi, et j'espère bien qu'ils n'interpréteront pas mal mes brèves remarques.

M. Baldwin: D'ailleurs, les anges n'oublient pas ceux de l'autre endroit.

M. Nowlan: Le député de Peace River (M. Baldwin) mentionne l'autre endroit. Au fait, j'ai quelque chose à dire au sujet de l'autre endroit qui n'a rien d'angélique. Je veux être bref, monsieur l'Orateur, parce que depuis longtemps les députés attendent une révision de leurs indemnités, le député qui voudrait parler trop longtemps obligerait par inadvertance un collègue à couper court. Mais tout en faisant vite, j'espère faire preuve de franchise, être au point et réaliste.

En quelques mots, monsieur l'Orateur, je suis en faveur du principe dont s'inspire le bill C-242 qui modifie diverses lois en accordant une hausse d'indemnités et en rajustement des allocations de dépenses. Mais je suis contre le chiffre de cette hausse. A mon avis, une augmentation de 50 p. 100 des indemnités à ce moment-ci est indéfendable. Considérant le grand besoin dans lequel se trouvent beaucoup de députés, je reconnais que le gouvernement a fait preuve de courage en s'attaquant au problème, mais je crains qu'en tentant de le résoudre au moyen de cette mesure, on ne fasse que remettre à plus tard la difficulté à laquelle nous nous heurtons depuis toujours, soit celle de trouver une formule qui nous permette de réviser régulièrement nos traitements et indemnités.

Je suis opposé à l'augmentation de traitement parce qu'elle représente 50 p. 100 de ce que je gagne maintenant, même si, comme dans le cas de toutes les augmentations dont profitent les Canadiens, les impôts en soustraient au départ une part appréciable, et parce qu'on accorde la même augmentation aux membres de l'autre Chambre. Je ne pense rien de bon de l'autre Chambre. Je ne crois pas que ses membres y trouvent une occupation à plein temps, et je crois très fermement que les députés de la Chambre des communes, eux, sont occupés à plein temps. Ayant cette conviction, je ne vois absolument pas comment on peut justifier l'octroi d'une augmentation de traitement aux membres de l'autre Chambre.

En fait, monsieur l'Orateur, je crois que ce sont la crédibilité et la raison d'être même de cette institution qui sont en cause dans cette mesure. Je ne veux pas